



Yvignac ' Actus



Dans ce numéro :		Le mot du maire
L'essentiel des Conseils Municipaux	2	L'évènement marquant de ce début d'été est le retour à la quasi-normale après les longs mois de privations engendrées par la crise sanitaire. Pendant tout ce temps nos habitudes de vie ont été chamboulées avec en particulier la limitation des rencontres avec nos familles ou nos amis. Nos aspirations à partager, à échanger, à nous distraire réduites dans de larges proportions ont rendu nos vies bien ternes et le ras le bol a fini par gagner beaucoup d'entre nous. Mais les efforts que nous avons consentis et le vaccin semblent avoir eu raison de ce maudit virus même si une certaine prudence reste toujours de mise dans les prochains mois.
Urbanisme	11	L'autre évènement important est à mes yeux le déroulement des élections régionales et départementales. L'enjeu de ces 2 scrutins était pourtant essentiel pour notre quotidien puisque ces 2 collectivités gèrent entre autres le développement économique, les transports, les routes, l'aide sociale, les lycées, les collèges et le SDIS. Malgré cela, l'abstention a battu des records au point que moins d'un électeur sur trois d'Yvignac-la-Tour a participé au scrutin. Ce n'est qu'un nouvel épisode du désintérêt des citoyens pour la chose publique, rappelez-vous il y a à peine plus d'un an une seule liste avait fait acte de candidature pour les élections municipales. J'avoue m'interroger sur ce qui a conduit à une telle situation. Pourtant j'entends chaque jour des personnes qui se plaignent que les élus ne font rien ou n'importe quoi, qu'ils n'écoutent pas les citoyens, qu'ils dilapident les deniers publics.... A entendre tout cela, je me demande s'il y a un meilleur moment que les élections pour exprimer sa volonté de changement. Enfin ne pas voter, c'est donner une chance supplémentaire aux candidats ayant un programme au contenu opposé à ses propres idées. Le pire nous guette si nous ne nous réveillons pas pour sauver la démocratie.
Informations diverses	14	
A la rencontre des assistantes maternelles	17	
Etat civil	19	
Agenda des festivités	19	
Le groupe scolaire	20	A l'automne les travaux de rénovation de la rue Mathurin Monier vont commencer. Ce gros chantier qui va durer quelques mois permettra de refaire la chaussée, de sécuriser la circulation et de faciliter les déplacements doux le long de la voie vers la ZA de La Croix. Bien sûr ces travaux vont occasionner une gêne, une déviation sera mise en place. Je vous demande de faire preuve de patience et de ne surtout pas forcer le passage, la sécurité des ouvriers travaillant sur le chantier en dépend.
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour	24	
Vie associative	26	Trois classes à l'école primaire sont en cours de rénovation ainsi que l'appartement au-dessus de La Poste. L'étude sur la revitalisation du bourg est désormais terminée. Je remercie toutes celles et ceux qui ont participé aux réunions publiques en enrichissant le projet par leurs remarques et leurs aspirations. Désormais nous allons rentrer en phase opérationnelle et celle-ci commencera par la refonte de l'îlot de La Forge.
Liste des associations	31	Pendant tout l'été nous allons pouvoir profiter des festivités préparées par nos associations et leurs bénévoles, un grand merci à eux de nous distraire.
Infos pratiques	32	Enfin, le 18 septembre nous vous proposons de participer à une matinée citoyenne concoctée par les élus, l'occasion de participer à la vie d'Yvignac-la-Tour tout en partageant un bon moment. Je vous souhaite de passer un bel été.
		Bonne lecture Jean Luc Boissel

L'essentiel des conseils municipaux

TRAVAUX

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE : EXAMEN ET VALIDATION DE DEVIS

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les devis suivants :

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
AMDP	Menuiseries 3 classes de primaire	24 442.01 €	29 330.41 €
DENIEL	Remplacement des VMC	6 524.64 €	7 177.10 €
DENIEL	Bouches VMC	1 437.09 €	1 580.80 €
DENIEL	Chauffage 3 classes de primaire	17 739.88 €	19 513.87 €
DENIEL	Eclairage	3 691.26 €	4 060.39 €
MANIVEL	Structure métallique pour dalles plafond	8 015.00 €	9 618.00 €
TOTAL		61 849.88 €	71 280.57€

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Afin de coordonner les travaux, estimés à 60 000 € selon les devis obtenus, il est envisagé de faire appel à un maître d'œuvre. Deux entreprises locales ont été contactées pour chiffrer cette mission : AUXILIUM ARCHITECTURE de Plouër-sur-Rance, Stéphane TROTEL de Plélan-le-Petit.

Après avoir étudié les devis des entreprises sollicitées, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis du maître d'œuvre Stéphane TROTEL, pour un montant de 1 700 € HT soit 2 040 € TTC.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Il est rappelé le projet de rénovation énergétique de bâtiments communaux, les classes primaires du groupe scolaire et le logement communal au-dessus de la Poste. Pour cette opération, un dossier de candidature a été transmis au Conseil Départemental afin de répondre à l'appel à projets lancé le 27 novembre 2020. Cette opération de rénovation énergétique est estimée à 99.900 €. Les recettes envisagées : Plan de relance 49.950€, autofinancement 49.950 €.

CANDIDATURE SUBVENTION SDE 22

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus au groupe

scolaire (remplacement de l'éclairage, pose de panneaux chauffants, pose de VMC, remplacement des fenêtres) pour un montant total de 61 846.88 € HT soit 71 280.57 € TTC.

Le SDE 22 peut accompagner financièrement la commune dans ce projet de rénovation énergétique à hauteur de 20 à 35 % des montants HT, à travers le programme ORÉCA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor).

Ces opérations ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

FIXATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE RUE DU 8 MAI 1945

Monsieur Alain LESLÉ rappelle les travaux en cours à l'appartement situé au-dessus de la Poste, rue du 8 mai 1945 En vue de sa remise en location et au vu des travaux de rénovation effectués, il est demandé au Conseil Municipal de fixer un nouveau prix pour le loyer de cet appartement T3.

Après avoir pris connaissance des loyers de l'ensemble des logements communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le loyer de l'appartement T3 au-dessus de la Poste à 500 € + 10 € de charges mensuelles pour l'enlèvement des ordures ménagères.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE MATHURIN MONIER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Il est rappelé que par délibération en date du 2 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre AGPU Paysage et Urbanisme et VRD ING CONCEPT.

Le maître d'œuvre a fait parvenir en mairie le chiffrage pour l'aménagement de la rue Mathurin Monier. L'estimation des travaux s'élève à 590 000 € HT soit 708 000 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financier	Titre	Montant HT €	%
Etat	DETR	206 500 €	35 %
Conseil Départemental 22	Amendes de police	30 000 €	5.08 %
Conseil Départemental 22	Prise en charge du haricot central	30 000 €	5.08 %
Commune d'Yvignac-la-Tour	Autofinancement	200 000 €	33.90 %
Commune d'Yvignac-la-Tour	Emprunt	123 500 €	20.94 %
TOTAL HT		590 000 €	

Le conseil municipal autorise M Le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de travaux de la rue Mathurin Monier.

ÉTUDE DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG : PROJET DE CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Il est rappelé que dans le cadre de l'étude de redynamisation est projetée l'acquisition de la boucherie LEROY. Il est également rappelé que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) peut accompagner la commune dans cette acquisition ainsi que dans les opérations de démolition, dépollution, désamiantage du site.

L'EPF a mandaté son bureau d'études BURGEAP pour évaluer le coût de démolition et de dépollution du site. Le rapport du bureau d'études est attendu.

Une convention doit être signée entre la commune et l'EPF afin de formaliser ce partenariat. Dans ce cadre, le projet dit de « l'ancienne forge » sera présenté lors du bureau de l'EPF programmé le 9 mars 2021.

La fiche de présentation de la convention opérationnelle est présentée au Conseil Municipal pour information. Il n'est pas nécessaire de délibérer à ce stade.

AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE FORGE / BOUCHERIE LEROY : SIGNATURE DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Il est rappelé le projet de la collectivité de maîtriser un ensemble bâti notamment constitué d'une ancienne boucherie et d'une habitation place des Terre-Neuvas pour développer un projet mixte (logement et commerce) en lien avec des fonciers communaux contigus, pour désenclaver et dégager un jardin attenant à la maison, laquelle pourrait éventuellement être remise en vente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité formalise la demande d'intervention de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et approuve la convention opérationnelle proposée par cet établissement.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET RÉGIONAL POUR LE RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement du site de l'ancienne forge / boucherie LEROY dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

La commune est accompagnée dans ce projet par l'établissement public foncier. Dans ce cadre, l'EPF a mandaté le bureau d'études BURGEAP pour procéder au chiffrage des coûts de démolition et dépollution du site. Ce chiffrage est estimé à 280 000 € HT (y compris un aléa amiante de 160 000 €).

Un appel à projet régional pour le recyclage foncier des friches est lancé dans le cadre du plan de relance national. Le projet de réaménagement du site de l'ancienne forge/ boucherie LEROY est éligible à cet appel à projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité réaffirme son intention de réhabiliter la friche issue de l'ancienne forge et de la boucherie LEROY, conformément au projet élaboré tout au long de l'étude de redynamisation du centre-bourg et autorise Monsieur le Maire à candidater, au nom de la commune, à l'appel à projet pour le recyclage foncier des friches et à solliciter au titre de cet appel à projet, un financement à hauteur de 200 000 €.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE DINAN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de soumettre l'opération d'investissement de l'aménagement de la route de Dinan (RD 793) à la DSIL, au titre de la mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financier	Titre	Montant HT €	%
Etat	DETR	206 500 €	35 %
	DSIL	100 000 €	16.95 %
Conseil Départemental 22	Amendes de police	30 000 €	5.08 %
	Prise en charge du haricot central	30 000 €	5.08 %
Commune d'Yvignac-la-Tour	Autofinancement	223 500 €	37.89%
TOTAL HT		590 000 €	100.00 %

ÉGLISE : EXAMEN DE DEVIS, DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Suite à une visite de Mr LE BRIS, Architecte des Bâtiments de France, et Monsieur MASSON conservateur du patrimoine, au sujet de l'église Saint-Malo, il s'avère que des travaux sont à effectuer sur l'édifice :

- Remplacement d'une porte par une porte neuve ;

- Rénovation d'une porte existante ;
- Travaux de maçonnerie sur le transept sud de l'église ;
- Peinture des menuiseries.

Le Conseil Municipal (12 voix pour ; 1 abstention Madame Béatrice POISSONNIER) décide d'allouer une enveloppe de 40 000€ H.T pour les travaux susmentionnés.

Des subventions peuvent être perçues pour le financement de ces travaux.

	Taux subvention	Montant H.T.
DRAC	50 %	20 000 €
Conseil Régional	15 %	6 000 €
Conseil Départemental	15 %	6 000 €
TOTAL Subventions	80 %	32 000 €
Autofinancement	20 %	8 000 €
TOTAL	100 %	40 000 €

Le Conseil Municipal (12 voix pour ; 1 abstention Madame Béatrice POISSONNIER) valide le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;

OISCL – FINANCEMENT DES MISSIONS ARGENT DE POCHE

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe, expose au conseil municipal qu'après une année d'interruption en raison de la crise sanitaire, l'OISCL de Broons, souhaite de nouveau proposer des « Missions Argent de Poche » aux jeunes de 16 à 18 ans sur la période des vacances scolaires d'été.

Les missions durent 3h30, sont indemnisées 15 € et consistent à effectuer divers travaux auprès des communes participantes (espaces verts, entretien, animations...).

L'OISCL sollicite donc les communes pour proposer des missions aux jeunes et participer au financement de ces opérations. Le montant demandé par l'OISCL à la commune d'Yvignac-la-Tour s'élève à 320 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le versement d'une subvention de 320 € auprès de l'OISCL pour le financement des missions argent de poche.

TERRAIN DE FOOT

EXAMEN DE DEVIS POUR L'ABATTAGE DE SAPINS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la SARL LECHEVESTRIER ENVIRONNEMENT pour un montant de 1 896.00 € HT soit 2 275.20 € TTC pour procéder à l'abattage de sapins autour du terrain de football.

DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PARE-BALLONS

Suite à l'abattage des sapins le long du terrain de foot, l'installation d'un nouveau filet de protection est envisagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise SAQUI pour la fourniture du filet pare-ballons pour un montant de 559.60 € HT soit 671.52 € TTC et valide le devis de l'entreprise LECHEVESTRIER pour la pose avec nacelle du filet pare-ballons pour un montant de 1440.00 € HT soit 1728.00 € TTC.

AMÉNAGEMENT DE CHEMINS RURAUX : EXAMEN DE DEVIS

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, expose les travaux envisagés dans le cadre du programme de réfection des chemins ruraux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les devis suivants et autorise Monsieur le Maire à les signer (sous réserve de l'accord des communes de Plumaudan et de Broons pour les chemins de Coatauvé et du Mongle) :

ENTREPRISES	LIEU	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
COLAS	Chemin de TRELEE	6 457.00 €	7 748.40 €
GASREL	Chemin de LANNOUEE	5 920.50 €	7 104.60 €
GASREL	Chemin de KERDY	11 310.00 €	13 572.00 €
GASREL	Chemin de COATAUVE	5 877.05 €	7 052.46 €
CLEMENT TP	Chemin du MONGLE	2 605.50 €	3 126.60 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal (10 voix pour, 1 voix contre (Régine POILVÉ), 2 abstentions (Béatrice POISSONNIER, Sandie LEBIGUE) vote le versement des subventions suivantes :

	MONTANT ALLOUÉ
Association des parents d'élèves	150.00 €
US Yvignac-la-Tour	1250.00 €
Handball Broons	100.00 €
P.Y.C Caulnais / G.J CAULNAIS	600.00 €
Association Cant'on trotte	50.00 €
AAPPMA Pêcheurs de la Haute rance / Caulnes	50.00 €
ADMR Penthièvre-Arguenon	160.00 €
Don du sang	100.00 €
Protection civile	116.60 €
Association « Quatre Vaulx-Les Mouettes »	150.00 €
CFA/CMA Bretagne	300.00 €
Bâtiment CFA 22	50.00 €

Mesdames POILVÉ, LEBIGUE et POISSONNIER précisent le sens de leurs votes : il ne s'agit pas de s'opposer ou de s'abstenir sur le principe de l'attribution de subventions par le conseil municipal mais de s'opposer ou de s'abstenir quant à la façon dont les subventions sont accordées. Elles souhaitent que des critères d'attribution des subventions soient définis.

Pour répondre à cette demande, Madame Claudine LUCAS, adjointe, indique qu'une réunion va être organisée d'ici peu avec la commission en charge des associations afin d'échanger sur ce sujet. Cette réunion s'est tenue le 5 juin.

ECOLE

ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE

La société ARMONYS, prestataire de restauration scolaire, a fait savoir que des équipements étaient à remplacer à la cantine scolaire dont le piano de cuisson, une sauteuse, et autres petits matériels (grilles de coupes, moules de cuisson...).

Des devis ont été sollicités pour l'acquisition de ces matériels auprès de l'entreprise KERFROID et de l'entreprise LABEL TABLE. Les devis ne sont pas encore tous parvenus en mairie.

La commune pourrait prétendre à un financement dans le cadre du plan de relance national, volet « Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires ». Le dossier de candidature n'est néanmoins, pas publié à ce jour.

Le Conseil Municipal, au vu des besoins exprimés par ARMONYS RESTAURATION, à l'unanimité acte le principe de l'acquisition de nouveaux équipements pour la cantine scolaire et fixe une enveloppe maximale de dépense à 12 000 € HT pour le matériel de la cantine scolaire et s'engage à inscrire les crédits correspondants au BP 2021. Des subventions vont être demandées.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : DEMANDE D'ACQUISITION DE MATÉRIEL

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe au Maire rappelle que, depuis 2011, le poste de psychologue scolaire est implanté au groupe scolaire Annaïk Le Léard conformément à la carte scolaire.

Madame Claire GAUTHIER a fait savoir qu'il est nécessaire qu'elle actualise ses supports d'évaluation. Le renouvellement complet de son matériel intervient tous les 4 ans environ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce renouvellement complet de matériel pour un montant de 1 380 € HT soit 1 656 € TTC (hors frais de port). Comme pour les autres dépenses liées à ce poste, ce montant sera réparti entre les communes sur lesquelles intervient la psychologue scolaire.

En outre, Madame Claire GAUTHIER signale que son ordinateur portable présente des dysfonctionnements. L'ordinateur actuel date de 2011, celui-ci a déjà été réparé en 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prévoir le changement du matériel informatique pour 2022 et d'inscrire les crédits suffisants au BP 2021 au cas où le matériel tombe en panne dans le courant de l'année.

VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE : EXAMEN DE DEVIS

La démarche « zéro phyto » dans laquelle est intégrée la commune amène à réfléchir à la configuration actuelle du cimetière qui demande un temps d'entretien important à l'agent des services techniques. Afin de réduire ce temps d'entretien, il est envisagé de végétaliser une partie des allées du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise KABELIS de Plouigneau, entreprise spécialisée dans la végétalisation des cimetières, pour un montant de 2 960.00 € HT soit 3 479.20 € TTC.

PARC ÉOLIEN DE BITERNE : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE VOIRIE

Afin de permettre l'implantation et l'exploitation du parc éolien de Biterne, une autorisation de voirie a été accordée à l'entreprise P&T Technologie. Cette autorisation permet à l'entreprise pour une durée de 30 ans, de mettre en place le câblage inter-éolien (fibre optique et câble HTA) et d'aménager l'accès.

L'entreprise P&T Technologie sollicite la commune afin d'ajouter à cette autorisation de voirie la permission de survol des pales de l'éolienne E3 au-dessus de la voie communale de Biterne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ajouter, à l'autorisation de voirie en cours, la permission de survol des pales de l'éolienne E3, au-dessus de la voie communale de Biterne.

ANNULATION DE LOYERS – RESTAURANT LES TEMPLIERS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 22 janvier 2021 dans lequel, Mr Nicolas GOGUET, exploitant du restaurant les Templiers, demande l'annulation de ses loyers pour la période allant du 1^{er} janvier au 6 avril 2021.

Madame Régine POILVÉ s'interroge sur l'inégalité de cette mesure d'annulation du loyer vis-à-vis des autres commerçants qui ont vu leur activité réduite pendant le confinement (salon de coiffure et bar-tabac).

Monsieur le Maire indique que la commune ne peut pas légalement apporter une aide de type subvention aux commerçants. En effet, seule Dinan Agglomération possède la compétence économique. Il poursuit en indiquant que les trois commerces que sont le restaurant, le salon de coiffure et le bar-tabac ont d'ailleurs perçu une aide de 1 200 € chacun de la part de Dinan Agglomération. Néanmoins en tant que propriétaire du restaurant, la commune a la possibilité d'annuler les loyers de ses locataires et donc du local de restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (7 voix pour, 1 voix contre (R. POILVÉ), 2 abstentions (A. DESCHAMPS ; S. LEBIGUE)) décide de l'annulation des loyers du mois de janvier et février pour la location du restaurant.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le compte de gestion du **budget principal 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 707 592.98 €	Dépenses : 223 261.17 €
Recettes : 1 041 015.77 €	Recettes : 181 961.08 €

Le compte de gestion du **budget annexe boulangerie 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 1 950.86 €	Dépenses : 6 699.52 €
Recettes : 10 165.50 €	Recettes : 6 420.24 €

Le compte de gestion du **budget restaurant 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 2 111.26 €	Dépenses : 16 456.91 €

Recettes : 19 322.90 € Recettes : 15 841.40 €

Le compte de gestion du **budget lotissement 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 234 909.28 €	Dépenses : 263 955.61 €
Recettes : 234 909.28 €	Recettes : 469 977.29 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Pour l'adoption du compte administratif, la séance est présidée par Mme LAFFICHER LE FLOHIC, 1^{ère} adjointe, Monsieur le Maire se retirant au moment du vote.

Le compte administratif du **budget principal 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 707 592.98 €	Dépenses : 223 261.17 €
Recettes : 1 041 015.77 €	Recettes : 181 961.08 €

Le compte administratif du **budget annexe boulangerie 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 1 950.86 €	Dépenses : 6 699.52 €
Recettes : 10 165.50 €	Recettes : 6 420.24 €

Le compte administratif du **budget restaurant 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 2 111.26 €	Dépenses : 16 456.91 €
Recettes : 19 322.90 €	Recettes : 15 841.40 €

Le compte administratif du **budget lotissement 2020** présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 234 909.28 €	Dépenses : 263 955.61 €
Recettes : 234 909.28 €	Recettes : 469 977.29 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE les résultats du budget principal et des budgets annexes comme suit :**

Budget général :**Excédent de fonctionnement : 625 302.79 €**

Affectation :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : **143 727.70 €**
- En report à nouveau en section de fonctionnement : **481 575.09 €**

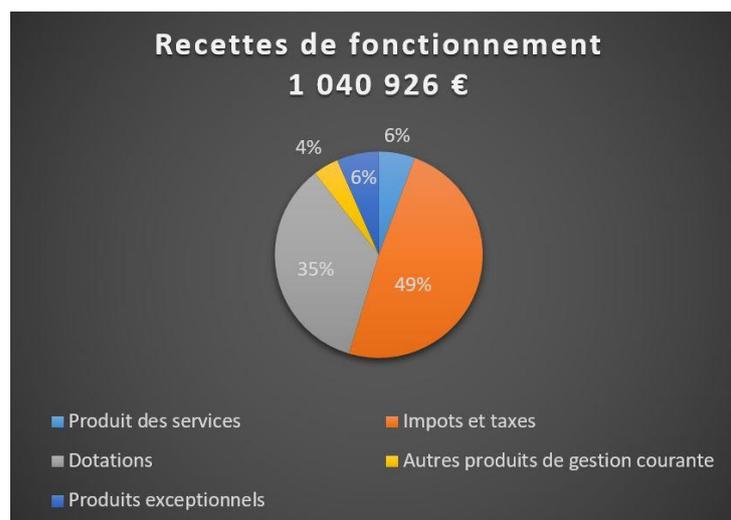
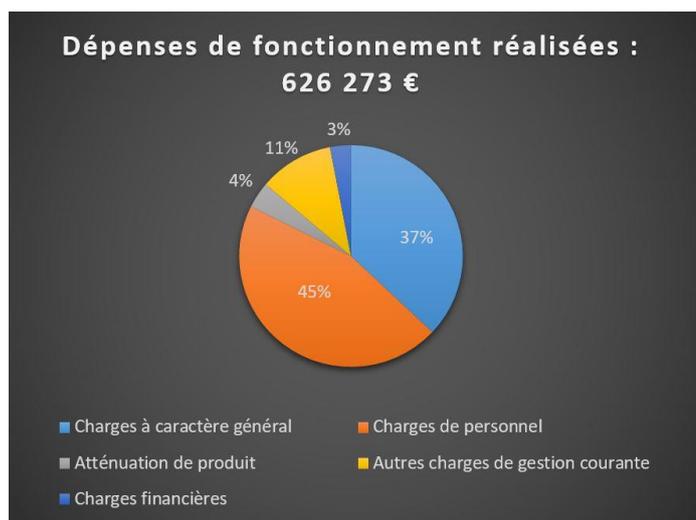
Budget boulangerie :**Excédent de fonctionnement : 9 299.91 €**

Affectation :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : **6 699.52 €**
- En report à nouveau en section de fonctionnement : **2 600.39 €**

Budget restaurant :**Excédent de fonctionnement : 19 222.23 €**

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 pour couvrir le besoin de financement : **16 456.91 €**
- En report à nouveau en section de fonctionnement : **2 765.32 €**

Budget de fonctionnement 2020**Budget d'investissement 2020****Principales dépenses :**

Remboursements de capital : 64 686 €
 Chemins ruraux : 35 602 €
 Matériel et outillage (dont tondeuse) : 34 135 €
 Ecole : 7 856 €
 Voirie urbaine : 22 134 €
 Signalisation : 8 023 €
 Aménagement du bourg : 8 094 €
 MAM (gros oeuvre) : 15 780 €
 Etude redynamisation du bourg : 21 000 €

Principales recettes pour financer les dépenses :

Amortissements : 20 649 €
 +/- value sur cession d'immo : 60 415 €
 Fonds compensation TVA : 17 322 €
 Excédent de fonctionnement : 81 213 €

	Résultat brut 2020	Cumul Net (2020 et années antérieures)
Fonctionnement	333 422	625 302
Investissement	-41 300	32 695
Solde des restes à réaliser		176 423

BUDGET 2021**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Les taux communaux ont été reconduits à l'identique.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

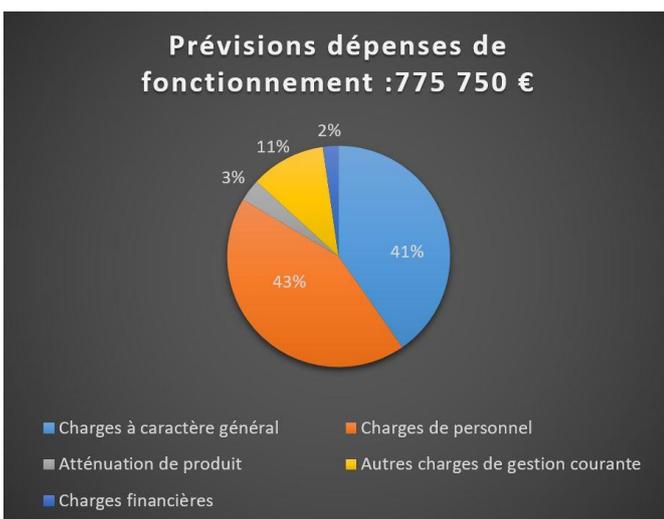
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE des indemnités perçues par les élus communaux au titre de leurs mandats respectifs.**
- **ADOPTE les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2021 :**

Budget général :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : **1 413 516.09 €**

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : **1 530 010.50 €**

**INVESTISSEMENT****Principales dépenses prévues en 2021 :**

Remboursements de capital : 66 162 €

Achat de terrains : 12 000 €

Chemins ruraux : 30 000 €

Matériel et outillage : 3 000 €

Eglise : 36 000 €

Travaux école : 75 000 €

Mobilier matériel école : 14 000 €

Appartement étage poste : 27 000 €

Aménagement route de Dinan : 708 000 €

Etude redynamisation du bourg : 14 580 €

Aménagement du bourg (ancienne forge - boucherie) : 340 000 €

Budget boulangerie :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : **9 980.39 €**

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : **13 690.47 €**

Budget restaurant :

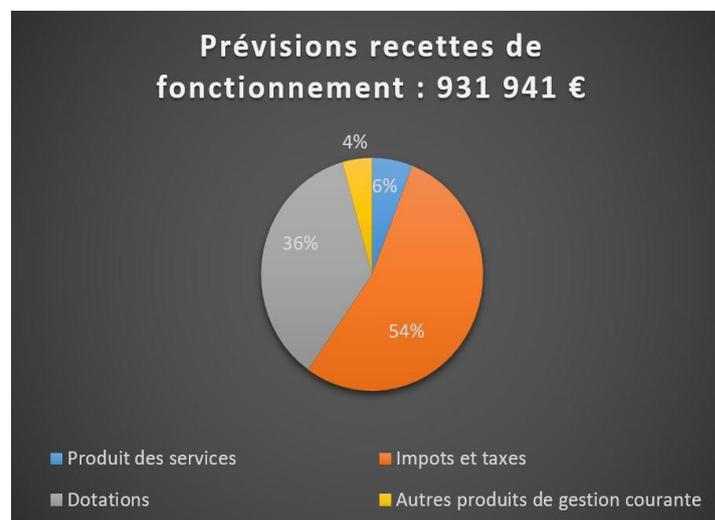
Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : **21 685.00 €**

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : **33 556.91 €**

Budget lotissement :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : **301 425.97 €**

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : **320 953.47 €**

**Principales recettes pour financer les dépenses :**

Excédent section investissement : 32 700 €

Excédent section fonctionnement : 143 730 €

Virement de la section de fonction. : 613 300 €

Amortissements : 22 960 €

Fonds compensation TVA : 19 500 €

Taxe d'aménagement : 1 180 €

Subventions prévues pour les investissements ci-dessus :

Eglise : 22 500 €

Travaux école : 30 000 €

Mobilier matériel école : 10 400 €

Appartement étage poste : 20 000 €

Aménagement route de Dinan : 400 000 €

Etude redynamisation du bourg : 7 000 €

Aménagement du bourg (ancienne forge - boucherie) : 200 000 €

CONVENTION PÉRISCOLAIRE POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le SDIS 22 propose à la commune d'Yvignac-la-Tour la signature d'une « convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire ».

Cette convention a pour but de faciliter l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers, par ailleurs parents d'élèves scolarisés sur la commune. L'objectif est d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle, en permettant à ces parents de se déclarer plus facilement disponibles avant et durant les plages horaires périscolaires (cantine, garderie).

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à prendre en charge financièrement et sans inscription préalable, les enfants des administrés ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire, sollicités pour assurer une intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s).

Le sapeur-pompier devra informer préalablement le service scolaire / périscolaire, de son empêchement dû à son activité de sapeur-pompier. Dans le cas où l'intervention se prolongerait au-delà de l'horaire de fonctionnement habituel du service périscolaire (18h45), le sapeur-pompier volontaire devra s'organiser afin de faire récupérer son ou ses enfant(s).

Pour l'année scolaire 2020/2021 en cours, 14 enfants sont potentiellement concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE À SINISTRE

Monsieur le Maire expose qu'un panneau d'information de village a été détérioré par accident par un riverain. Celui-ci accepte de prendre à sa charge la réparation du panneau d'information. Le devis sollicité par Mr Jean-Luc HAGUET pour le remplacement du panneau s'élève à 156.00 € TTC.

CONVENTION BIPARTITE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT RANCE-FRÉMUR pour une durée de cinq ans, renouvelable.

Dinan Agglomération porte depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence « Gestion des milieux aquatiques et

protection des inondations ». Dans ce cadre, elle assure la maîtrise d'ouvrage « Milieux aquatiques » du contrat territorial du bassin versant Rance-Frémur.

À ce titre, Dinan Agglomération se propose de réaliser des travaux de remise en état d'une zone humide par déblais, sur la commune d'Yvignac-la-Tour. Pour la présente convention, les interventions auront lieu sur la parcelle E 1588 à Kerneuf (parcelle située à droite juste avant la rivière).

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR INSTALLATION CLASSÉE : GAEC DU PRÉ LONG À PLUMAUDAN

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, indique que par arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2021, une enquête publique de quatre semaines a été ouverte à la mairie de Plumaudan concernant la demande présentée par le GAEC du Pré Long, soumise à autorisation, pour l'exploitation d'un élevage porcin au lieu-dit « Le Pré-Long » à Plumaudan.

Situation autorisée avant-projet	Situation autorisée après-projet
315 places de reproducteurs	324 places de reproducteurs
20 cochettes	24 cochettes
1301 places post-sevrage	1446 places de post-sevrage
1716 places de porcs charcutiers	2808 places de porcs charcutiers
2941 places animaux-équivalents	4093 places animaux-équivalents

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet (2 abstentions : Mesdames Christine LAFFICHER LE FLOHIC et Béatrice POISSONNIER).

DINAN AGGLOMERATION

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération. Ce pacte a pour objet de définir le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération. Il régit notamment le fonctionnement de la conférence des maires, du bureau communautaire, des commissions thématiques ou spécialisées ; mais aussi les principes de mutualisation, de conventionnement, de délégation entre l'agglomération et les communes et des délégations accordées au Président de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération.

CONVENTION DE LUTTE COORDONNÉE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1^{er} avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation et prend acte que ladite convention stipule les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération

ADHÉSION AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Pour rappel, le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un service permettant de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité renouvelle cette convention pour une durée de trois ans ; s'engage, au nom de la commune, à verser une participation financière forfaitaire à hauteur de 0.42 €/habitant/an ; et désigne un élu « référent CEP » : Alain LESLÉ, un agent technique référent : Dominique PICQUET ainsi qu'un agent administratif pour la récupération des données : Clémence DESDOITS

CONVENTION DE RÉALISATION DE MISSIONS – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de son service d'assainissement en régie, Dinan Agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels. Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la Commune et Dinan-Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence

Assainissement (le choix des prestations assurées par les agents communaux figurera dans la convention de prestation de service et prévoit un paiement forfaitaire par Dinan Agglomération selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, comme suit :

	€/heure
Coût horaire tonte	26.00
Coût horaire autres tâches	24.60
Coût horaire d'un agent technique	20.00

	TOTAL
Forfait tonte Lagune grand site	1586 €
Forfait tonte Lagune petit site	975 €
Forfait tonte STEP	585 €
Forfait taille de haies	492 €
Forfait autosurveillance	520 €

Le forfait de remboursement par Dinan Agglomération comprend le coût horaire des agents ainsi que le coût du matériel utilisé. Il est précisé que le projet de convention avec Dinan Agglomération prévoit un forfait de 2 171 € pour l'année 2021 (forfait tonte grand site + forfait tonte STEP)

RAPPORT DE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2019

Après présentation par Mr Alain LESLÉ, adjoint, du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'éliminations des déchets pour l'année 2019 ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation dudit rapport qui sera mis à disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

Rue Duguesclin – Route de Broons

Monsieur le Maire rappelle la situation en cours concernant la route de Broons – RD 793. Des faïençages sont apparus dans le courant de l'été 2019, signalés par l'Antenne Technique Départementale de Dinan. Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu entre l'ATD, AT Ouest (maître d'œuvre), SPTP (entreprise de travaux). La dernière réunion a également associé les prestataires de réseaux d'eau potable et d'électricité, ainsi que l'expert de l'assurance de SPTP. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de faire procéder par un laboratoire extérieur à de nouveaux carottages sur la route afin de déterminer les responsabilités de cette dégradation rapide de la route.

Carte scolaire

Monsieur le Maire et Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC indiquent que l'inspection académique a sollicité un rendez-vous afin d'évoquer la situation des effectifs de l'école Annaïk Le Léard.

Monsieur le Maire indique que le retrait d'un poste, et donc la fermeture d'une classe à la rentrée 2021/ 2022, est confirmé, suite à la décision de l'inspection académique, et ce malgré les courriers transmis aux membres du CDEN, à Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le député, par Monsieur le Maire, les parents d'élèves et d'autres élus locaux (conseillers départementaux, Monsieur le Président de Dinan Agglomération...).

Distribution de chocolats

Monsieur le Maire fait part de remerciements reçus en mairie suite à la distribution de chocolats effectuée auprès des aînés de la commune au mois de décembre 2020.

Réunion des associations et commission « Culture – Association »

Une réunion était envisagée le 10 avril afin de réunir les associations ainsi que la commission en charge de la vie associative. En raison de la crise sanitaire, il est décidé de reporter cette réunion.

Compétence ALSH

Monsieur le Maire indique que Dinan Agglomération envisage un retour de la gestion des ALSH par les communes pour septembre 2022. Des débats auront lieu dans les prochains mois au sein du bureau et conseil communautaires sur ce sujet.

Trésorerie de Broons

Madame BLEVIN a informé la commune que la Trésorerie de Broons serait fermée à compter du mois de septembre 2022. La commune d'Yvignac-la-Tour dépendra donc de la Trésorerie de Dinan à cette date.

Journée citoyenne

Il est décidé de l'organisation d'une journée citoyenne au mois de septembre.

Remplacement au secrétariat général

Monsieur **Christophe GAULTIER** remplacera Clémence DESDOITS au secrétariat général le temps de son congé maternité. Monsieur GAULTIER a déjà effectué deux périodes de stage à la mairie dans le cadre de la formation aux métiers administratifs territoriaux organisée par le Centre de Gestion. Il prendra ses fonctions à compter du 28 juin 2021.

Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire rappelle les échéances des 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales. En raison du double scrutin et du protocole sanitaire impliqué par le COVID-19, le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes, rue des Frères Bouillon.

Les bureaux de vote doivent être constitués.

Le président du bureau de vote ainsi que le secrétaire peuvent être mutualisés pour les deux scrutins.

Monsieur le Maire assurera la Présidence des bureaux de vote, Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC est nommée Présidente suppléante. Monsieur Jean-Luc HAGUET est nommé secrétaire du bureau de vote, Monsieur Alain LESLÉ assurera la fonction de secrétaire suppléant.

Il est ensuite demandé aux conseillers municipaux de donner leurs disponibilités pour ces deux jours de scrutin afin d'assurer les fonctions d'assesseurs. Il est précisé que quelques Yvignacais se sont portés volontaires pour être assesseurs lors de ces élections

URBANISME

Ce qu'il faut savoir

Lorsque vous devez apporter des modifications sur votre propriété qu'il s'agisse de l'habitation principale, de la pose d'une clôture ou d'un abri de jardin, vous devez effectuer des démarches obligatoires au risque de vous exposer à des contestations (voisins, mairie, services fiscaux, architectes des bâtiments de France, service urbanisme de Dinan Agglomération) et donc à d'éventuelles sanctions.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « urbanisme » de la commune a été transférée à Dinan Agglomération. C'est donc ce service qui instruit les dossiers.

Cependant, l'instruction des autorisations d'urbanisme n'est pas gratuite pour la commune puisque refacturée par Dinan Agglomération.

Nous avons constaté que plusieurs personnes déposent des dossiers pour des DP puis, finalement, sont revenues

en mairie l'annuler ou en déposer une nouvelle car le projet avait changé en cours de route. Il est donc important de déposer une demande quand le projet est bien mûr car chaque instruction de dossier est refacturée par Dinan Agglomération (sans compter le temps passé par nos employés de mairie pour l'envoi des documents à Dinan Agglomération).

Si vous avez un bien à vendre ou à louer, vous pouvez vous faire connaître en mairie. Nous vous mettrons en relation avec un éventuel acheteur ou loueur.

Permis de construire et Déclaration préalable

Lotissement de la croix : 2 permis de construire pour maison individuelle

La planchette : création d'ouvertures

Trélee : Changement de velux + clôture

Rue de la levrette : construction d'un auvent

La noë maillard : création d'ouvertures

Couaclé : restructuration maison

Le bois : création d'ouvertures

La basse Boissière : Mur de clôture

Coatauvé : mur de clôture

Rue de l'if : création d'ouvertures

Frémur : ravalement de façade

Mur mitoyen ou pas ?

Le mur (ou la clôture) qui entoure votre terrain peut vous appartenir, être la propriété de votre voisin ou être mitoyenne. Que dit la loi ? Comment savoir dans quel cas vous êtes ? Que faire en cas de conflit ?



La mitoyenneté, cette propriété commune, est la source de nombreux conflits entre voisins.

Qu'est-ce qu'un mur mitoyen ?

La mitoyenneté est un droit de propriété dont deux personnes jouissent en commun.

Plus précisément, c'est une forme particulière de copropriété créée entre voisins de terrains privés accolés, et qui s'exerce sur les clôtures édifiées en limite séparative.

Nombreux conflits

La mitoyenneté, cette propriété commune, est la source de nombreux conflits, car elle s'accorde mal avec le caractère absolu et exclusif que tout un chacun attache à sa propriété. Un contentieux d'autant plus nourri qu'en l'absence de preuve établissant le caractère privatif d'une clôture, **la loi présume mitoyennes** toutes celles qui servent de séparation entre bâtiments, cours et jardins.

Il est donc important que chaque copropriétaire connaisse ses droits et ses devoirs en la matière, en ayant à l'esprit que le régime de la mitoyenneté diffère quelque peu selon qu'il concerne un mur ou une clôture d'un autre type (haie, fossé...).

A SAVOIR :

Tout mur ou clôture entièrement installé dans la parcelle d'un des deux propriétaires (et qui ne touche pas la limite du terrain) lui appartient et n'est jamais en mitoyenneté. De ce fait, le voisin ne peut pas y accrocher des objets ou y faire grimper des plantes.

Quand un mur est-il présumé mitoyen ?

En ville comme à la campagne, tout mur servant de séparation entre deux fonds est présumé mitoyen, à défaut de preuve contraire (art. 653 du Code civil).



L'application de cette présomption diffère toutefois selon que le mur sépare des jardins, des bâtiments, des cours...

- Ainsi, est présumé mitoyen tout mur séparant deux jardins, deux cours, une cour et un jardin, ou deux enclos dans les champs.
- En revanche, le mur qui sépare une cour ou un jardin d'un bois ou d'un champ est présumé appartenir exclusivement au propriétaire de la cour ou du jardin.
- En outre, la présomption de mitoyenneté ne joue que si les deux terrains sont entièrement clos. À défaut, le mur est présumé appartenir privativement au propriétaire de l'enclos.

- De même, la présomption ne joue pas non plus pour le mur pignon d'un bâtiment séparant celui-ci du jardin ou de la cour de la propriété voisine. Ce mur est, en effet, censé appartenir au seul propriétaire de la construction.
- Retenez aussi que le mur commun à deux bâtiments accolés construits en limite de propriété est présumé entièrement mitoyen uniquement si les bâtiments sont de mêmes hauteur et largeur. Dans le cas contraire, la mitoyenneté ne concerne que la hauteur et la largeur du bâtiment le plus petit. Elle ne porte donc que sur la surface de mur commune aux deux bâtiments.

Les autres clôtures concernées

La présomption de mitoyenneté est aussi susceptible de s'appliquer à une palissade, un grillage, une haie vive ou sèche (faite de branches sèches ou de bois mort), un fossé, un talus... dès lors que cette clôture sépare deux terrains contigus de propriétaires différents.

Il en va de même pour les arbres qui se trouvent dans une haie mitoyenne et ceux plantés sur la ligne séparative de deux propriétés (art. 670 du Code civil).

Le cas des murs de soutènement

Lorsqu'un mur sépare deux terrains de niveaux différents, des conflits peuvent naître entre voisins si leurs titres de propriété ne permettent pas d'établir son caractère privatif ou mitoyen. Car, dans ce cas, la présomption légale de mitoyenneté ne s'applique pas.

Les tribunaux ont posé le principe suivant : le mur est censé appartenir au propriétaire qui en profite. Ainsi, si le mur sert uniquement à soutenir les terres du fonds le plus haut, sans empêcher la vue du terrain en contrebas, il est présumé appartenir au propriétaire du fonds supérieur, car son rôle est de supporter la poussée des terres. Peu importe que le voisin ait rajouté des strates qui n'ont fait que conforter le mur.

Attention, si le mur joue aussi un rôle de clôture en masquant la vue de la propriété du bas depuis la propriété la plus élevée (le sommet du mur dépasse alors largement le niveau du terrain supérieur), il est présumé mitoyen, car il bénéficie alors aux deux voisins.

Petits rappels de savoir vivre

Nous souhaitons rappeler à notre belle jeunesse profondément affectée par cette pandémie que les bonnes manières et le civisme sont toujours de bon ton et primordiaux.

Ce faisant, nous souhaitons rappeler quelques règles :

Il est interdit de faire du feu....

De garer les véhicules à moteur n'importe où et n'importe comment.

Prenons deux exemples

Pont de la cave....

Voiture arrêtée en plein milieu du chemin en bloquant ainsi l'accès.

Motos stationnant sur le pont.

Beau feu de joie

Aire de jeux derrière la mairie.

La piste autour du mini stade n'est pas un circuit pour les scooteurs.

Les pelouses ne sont pas faites pour recevoir les mégots de cigarettes ni les canettes en tous genres

Le filet du stade de tennis vient d'être remplacé, il n'est pas destiné à accueillir vos fessiers, de plus ce n'est pas sa fonction, respectez-le ! Souhaitons à notre nouveau venu une longue vie pleine de balles pour le plus grand plaisir de nos champions.

Concernant toutes tranches d'âges et oui il n'y a pas que la jeunesse loin de là !

Nous trottoir ne sont pas des crottoirs, pensez à vous munir d'un petit sac avant de faire faire le tour du pâté de maison à votre ami à quatre pattes. Pensez à fermer vos portails afin de ne pas laissez vos animaux faire leurs besoins dans la rue.

La pandémie est toujours présente d'où l'utilisation des masques... Nous vous rappelons que ceux-ci n'ont pas vocation à finir leur vie en jalonnant notre commune.

Bricolage et jardinage à la bonne heure !

Enfin le bruit est lui aussi une incivilité lorsqu'il est excessif et provoque une gêne. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une **gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique...) ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

Jours ouvrables	8h30 - 12h00	13h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19 h00
Dimanches et jours fériés	10h00– 12h00	

Source : extrait de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990. Art 4

À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie nationale...

Des astuces pour limiter les déchets verts du jardin

Le paysagiste et professeur à l'école d'horticulture de Saint-Illan, près de Saint-Brieuc, Olivier Samica, livre ses conseils pour s'occuper au mieux de son jardin, en ces beaux jours.

Comment adopter les bons réflexes pour avoir un jardin plus respectueux de l'environnement ?

D'abord par un changement de regard : voir dans l'esthétique du jardin un monde vivant, en adoptant une gestion différenciée selon les espaces. Par exemple, les gazons peuvent être tondus à 5 ou 7 cm aux abords de la maison, un peu plus haut plus loin, et laissés libres, avec une fauche par an, au fond du jardin.

Les déchets verts des jardins submergent les déchèteries. Comment les limiter ?

Pour le potager et la création de gazon ou de massif, adopter la technique du faux semis, préparer votre terre et laisser quelques jours au repos avant les plantations définitives. Vous verrez alors apparaître un voile vert, constitué de minuscules plantules, issues de la germination des graines d'adventices (« mauvaises herbes »). Il suffit ensuite de passer un rapide coup de binette pour les éliminer, puis les laisser sécher au soleil. Cette technique évitera de laborieux désherbages et allers-retours à la déchèterie.

Privilégiez la taille au sécateur pour les arbustes : chez beaucoup d'arbustes (spirée, forsythia...) les bourgeons au sommet des tiges gouvernent. Si vous les coupez, vous gênez une concurrence chez la plante, chaque tige va vouloir être au sommet et dépasser l'autre. Résultat, la plante pousse davantage. Il faut donc éviter de tailler tous les bourgeons terminaux. Éliminez le vieux bois à la base de la plante au sécateur. Cette technique crée un tiers de moins de déchets que le « taille-haie », la plante se stabilise, ne pousse plus en hauteur, mais prend juste du volume.

Que faire des déchets verts ?

Constitués de feuillages et de jeunes tiges tendres de l'année, ils peuvent être utilisés pour réaliser du paillage. Une fois légèrement secs, les broyer et les disposer sur les massifs. 10 cm de paillage sont nécessaires pour limiter la pousse des adventices, conserver la fraîcheur et éviter le tassement du sol. Ce broyage peut aussi être stocké, afin de fabriquer du compost qui alimentera votre sol durant l'hiver.

Les ligneux (bois, branches...) peuvent être réutilisés au jardin pour constituer des bordures ou des haies sèches. Pour cela, il faut planter quelques piquets dans le sol et venir tresser les branches par-dessus (noisetier, saule...). Ces haies pourront ensuite servir de support pour recevoir des plantations de grimpantes annuelles (capucines). Chaque déchet généré pourra trouver sa place et son utilité au jardin.

En mémoire de notre doyen



Roger Fournier est né à Trémear le 24 juillet 1923. Entouré de ses dix frères et sœurs, il était le dernier de la fratrie. Après être allé à l'école à Trédias, vers 13-14 ans, il est parti travailler comme « commis » dans les fermes. Plus tard, avec son frère Francis, boulanger-pâtissier, il s'est formé lui aussi à la fabrication de craquelins, biscuits à la cuillère et pâtisseries diverses. Leur maman allait les vendre sur Rennes et Saint-Brieuc en train !

En 1946, après la guerre, Roger rencontre Georgette au « bois l'Hermitte ». C'est le coup de foudre. En 1948, ils se marient et s'installent en 1950 à Guellan pour reprendre la ferme de ses beaux-parents. Deux filles viennent agrandir la famille : Eliane et Lucette.

Le travail à la ferme ne manque pas : traire les vaches, les travaux des champs et soigner les deux cochons qui pour l'un allait nourrir la famille et l'autre était vendu à la boucherie « Leroy ».

Toute leur vie se passe ainsi. Roger a toujours jardiné puis à la retraite, il a aimé aller au foot le dimanche et jouer aux boules avec ses copains et fréquenter le club le jeudi.

Depuis 2ans sa santé s'était détériorée. Il lui était difficile de marcher puis de respirer. Depuis quelques mois, il était résident à l'EHPAD Michel Lamarche de Broons. Georgette l'a rejoint 5 mois plus tard.

Roger nous a quitté à l'aube ce 5 juin, à la veille de ses 98 ans, après avoir été le doyen de notre commune depuis 6 ans.

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

« Être payé pour laisser une zone humide en pâture plutôt que d'y faire du maïs »

Dispositif incitatif, il vise à rémunérer les agriculteurs, qui mènent des actions en faveur de notre écosystème. Initié par le Plan Biodiversité, les agences de l'Eau consacrent une enveloppe de 150 M€ (2019-2021) pour expérimenter ce nouveau dispositif. Dinan Agglomération a été retenue, parmi les 12 lauréats bretons, pour envisager le déploiement de cette



expérimentation sur 3 secteurs jugés prioritaires aux regards des enjeux Eau et Biodiversité :

- Le bassin versant de la baie de la Fresnaye (secteur Matignon)
- L'aire d'Alimentation de Captage de la Ville Bézy (secteur Tréfumel)
- **Le sous-bassin versant du Kerneuf (secteur Yvignac-la-Tour)**

Suite à un travail collaboratif avec les exploitants agricoles, quatre champs d'actions ont été identifiés :

- La **protection des chemins de l'eau** : entretien des fossés et des cours d'eau, maintien des zones humides, mise en place de bandes enherbées, ...
- La **lutte contre l'érosion et la préservation des habitats écologiques** : entretien et amélioration des haies bocagères existantes, mise en place de jachères fleuries, ...
- L'**amélioration de la couverture des sols** : semis de couvert végétal précoce aussitôt après la récolte, semis sous couvert (ex : RG sous maïs), prairie permanente, ...
- La **réduction du transfert des pesticides** : interdiction de traitement en prélevée sur maïs, désherbage mécanique (au moins un passage), culture sans traitement (sarrasin, lin, ...).



L'objectif final de cet outil est la contractualisation d'environ 50 exploitations. Les contrats sont établis pour une durée de 5 ans. L'enveloppe allouée par l'Agence de l'Eau serait de 2 915 000 €, ce qui correspondrait à une rémunération moyenne de 10 130 € par exploitant et par an.

Tous les exploitants agricoles, qu'ils soient d'Yvignac ou des communes environnantes, possédant des parcelles sur le bassin versant du Kerneuf, soit plus des $\frac{3}{4}$ de la commune, sont éligibles à ces aides.

Les agriculteurs ne sont pas obligés de mettre en place toutes les actions citées plus haut, mais la rémunération est fonction des actions engagées et de leur pérennité. Dans les années à venir, les normes environnementales vont devenir de plus en plus drastiques et il est cohérent que les agriculteurs soient payés pour entretenir notre paysage et sa biodiversité.

Réimplantation du faisan commun

Si vous voyez beaucoup de faisans, sur les chemins et dans les champs d'Yvignac, c'est normal. Conjointement avec la fédération départementale de la chasse, la société de chasse d'Yvignac a conduit un projet d'implantation d'une population naturelle de faisan commun qui proviennent de souches naturelles, cette opération est également menée sur les communes de Languédias, Dolo et Mégrit.



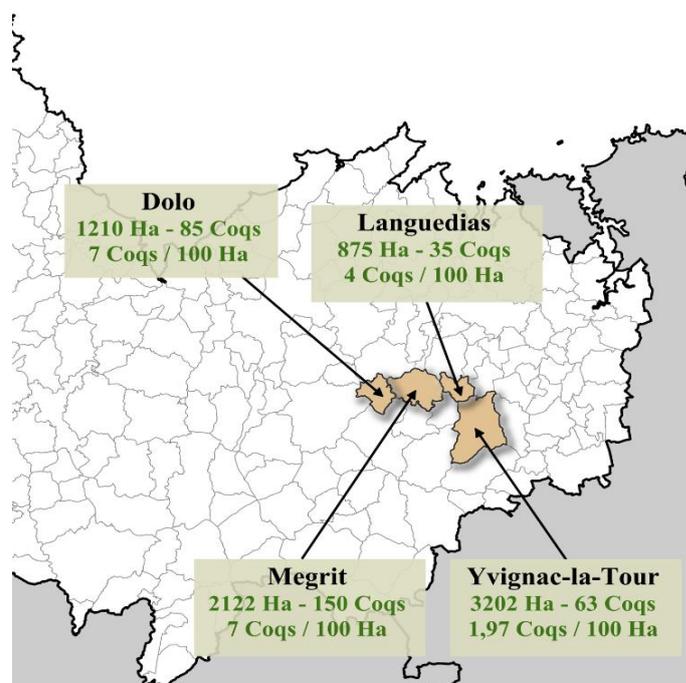
En juillet 2020, 580 faisans de 10 semaines ont été lâchés par groupe d'une dizaine, autant de coq que de poules, sur l'ensemble de la commune. Un autre lâcher (450 faisans) est prévu cette

année et au total 1 350 faisandeaux seront réintroduits sur 3 ans (70 oiseaux pour 100 Ha).

Cette opération est subventionnée à 50 % par la FDC22, et a un coût global d'environ 16 000 €.

Évidemment, pour que l'opération réussisse, il est interdit de chasser le faisan sur la commune, mais également sur les communes limitrophes pendant une durée de 3 ans minimum. Malgré cela, le taux de survie n'est généralement que de 55 % d'une année sur l'autre. Pour améliorer ce résultat, 80 agrainoirs ont été mis en place pour aider les animaux à passer l'hiver ainsi que des opérations de régulation des prédateurs dans les zones sensibles. Si l'opération est une réussite, les chasseurs

Résultats des comptages faisan 2021



pourront prélever un certain pourcentage d'animaux à partir de la 4^{ème} année.

Un comptage a été effectué en avril 2021 par des chasseurs et habitants de la commune pour connaître l'effectif reproducteur à la sortie d'hiver. Un autre comptage aura lieu en juillet-août pour estimer le taux de reproduction.

Le comptage d'avril s'est déroulé pour la commune d'Yvignac dans de mauvaises conditions météorologiques et n'ont pas permis d'effectuer un comptage correct, les estimations se rapprocheraient plutôt de celles de Languédias.

A la rencontre de nos Assistantes Maternelles

Nous avons donc la chance de compter 5 Assistantes Maternelles sur notre commune, qui sont toutes aussi passionnées les unes que les autres par leur métier.

Merci à toutes d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

Mme HAUTIERE Murielle

Assistante maternelle depuis 2005.



Mme Hautière travaillait avec son époux à l'exploitation avant, mais n'étant pas du métier, elle a décidé de passer un examen pour devenir assistante maternelle. La formation lui a tellement plu, qu'elle avait même regretté de ne pas l'avoir fait avant. En fait c'est le métier qu'elle aurait aimé faire depuis le début.

Malgré cette période un peu compliquée dû au COVID, Mme Hautière n'a rien changé dans sa manière de travailler en dehors de la mise en place des règles sanitaires, bien entendu. Elle a continué à recevoir les enfants, qui pour la plupart, avaient des parents qui travaillaient auprès de personnes dites « Sensibles ». Quand le temps le permettait, elle s'octroyait des moments de promenade avec la poussette. « La vie a continué normalement »

Mme Hautière est passionnée par son métier. Elle prend plaisir à revoir les enfants qu'elle a gardé auparavant, quand elle les croise à l'école d'Yvignac La Tour. Quand je lui demande si elle a une anecdote à nous raconter, elle me répond qu'il y en a beaucoup, comme les premiers mots d'enfants. Ce moment où les enfants commencent à parler, et déforment les mots. Ce n'est « que du bonheur » selon Mme HAUTIERE.

Pour finir, quand j'ai demandé à Mme Hautière de définir son métier en 3 mots, voici ce qui est ressorti : **Amour, Dialogue et Patience.**

Mme AJDOUR Hanane

Assistante Maternelle depuis Juin 2020.

Mme AJDOUR travaillait auparavant dans le domaine de la petite enfance. Quand elle est devenue maman, elle a décidé de se mettre à son compte et d'accueillir des enfants. Ce qui lui permettait d'allier sa vie personnelle et professionnelle. Elle a pu ainsi garder ses enfants et en accueillir aussi.

Mme AJDOUR n'a pas ressenti réellement les problèmes liés au Covid, car elle attendait un heureux événement durant cette période et n'a donc pas travaillé comme Assistante Maternelle. Elle reprendra son activité professionnelle à la fin de son congé maternité, en Aout 2021.

Quand j'ai demandé à Mme AJDOUR de définir son métier en 3 mots, sa réponse fut : **Amour,**

Mme FRANCOIS Dulcey

Assistante Maternelle depuis Février 2008.

Mme François a décidé de pratiquer cette profession par amour pour les enfants. Ça lui permettait également de pouvoir élever ses propres enfants en parallèle. Encore une vie professionnelle et personnelle parfaitement en adéquation.

Selon Mme François, l'année passée fut compliquée pour tout le monde, mais elle a décidé de ne rien modifier dans ses habitudes. Elles sont restées les mêmes, en faisant attention bien sûr au protocole sanitaire.

Mme François a gardé contact avec certains enfants qu'elle avait pu garder dans le passé. Ces mêmes enfants qui sont aujourd'hui scolarisé dans notre petite école d'Yvignac Des liens se sont même réellement créés avec les parents, et elle peut même, pour certains, les compter parmi ses amis aujourd'hui.



Quand j'ai demandé à Mme François si elle avait une anecdote à me raconter sa réponse fut :

« Une anecdote, il y en a plusieurs... les moments les plus marquants sont les premières phrases des enfants que nous ne comprenons pas toujours, l'attachement qui se crée et qui reste même après, les liens qui se tissent et l'amour que chaque enfant nous apporte ! »

Son métier en 3 mots : Amour, **Partage et Joie**

Mme LUCAS Christelle

Assistante Maternelle depuis Janvier 2005

Mme Lucas est devenue assistante Maternelle à la naissance de son troisième enfant. Alors qu'elle recevait une proposition de mutation pour son travail, Mme Lucas a souhaité concilier sa vie personnelle et professionnelle tout en restant dans le secteur.

Durant cette année de Crise Sanitaire, Mme Lucas a connu deux mois d'arrêt d'activité durant le premier confinement, en accord avec les parents des enfants qu'elle gardait habituellement.

Puis son activité a pu reprendre par la suite en adaptant son quotidien : plus de sorties à la médiathèque par exemple.

Mme Lucas est également passionnée par son métier. Difficile de trouver une anecdote à raconter. Son quotidien se résume à des fous rires, beaucoup d'amour, de complicité avec les enfants et de reconnaissance de la part des parents.

Elle résume en disant :

« C'est un métier épanouissant, je ne pourrais plus faire sans »

A son tour Mme Lucas nous définit son métier en 3 mots : **Patience, Bonheur et Amour**



Mme LEMASSON Audrey

Elle est assistante maternelle agréée depuis le mois de juin 2006, rue de Rophemel tout près de l'école d'Yvignac La Tour.

Le fait de devenir maman l'a amenée à exercer cette profession. A ce moment de sa vie, cela a été une évidence pour elle et elle s'est sentie tout de suite épanouie au milieu des Bébé.

Cette année a été moins agréable car pendant les périodes de confinement tous les ateliers et les sorties organisées par le RPAM (Relais Parents Assistants Maternelles) et par l'Association CANT'ON TROTTE (Audrey est aussi la Présidente de cette Association), ont été suspendus.

Les ateliers sont importants puisqu'ils permettent aux enfants de créer et développer leur lien social et d'accéder à des activités, sorties diverses et variées pour leur plus grand bonheur.

Depuis son premier agrément, Audrey a accueilli pas moins de 31 enfants. La grande majorité d'entre eux sont toujours en contact.

Si elle devait qualifier son métier, j'utiliserais 3 mots : **douceur, patience et organisation**

ETAT CIVIL



Naissances

15 janvier : Gesret Lilyo
19 janvier : Lhermine Armand
15 février : Poilvé Thaïs
05 mars : Deschamps Télyo
23 mars : Essirard Sofia
04 mai : Berthaud Lysandro
30 mai : Perrot Jonas

Mariages

24 avril : Pellan Christophe et Deniel Karen
5 juin : Gaspard Nicolas et Teulé Manon

Décès



8 janvier : Jan Georges
16 janvier : Poulard Jean-Michel
2 février : Hédé Lucette
4 mars : Drouin Renée
4 mars : Garnier Jean
10 avril : Rocaboy Philippe
4 juin : Cholet Marcel
5 juin : Fournier Roger
8 juin : Grissault Pierre

Calendrier des Festivités du 2nd semestre 2021

- 10 juillet : Repas pompiers – feux d’artifice – bal
- 7 août : Jarret frites Steph’asso à emporter
- 15 août : Vide grenier du comité de jumelage
- 4 septembre : Poulet grillé de la société de chasse
- 23 octobre : Choucroute USY
- 13 novembre : Sainte barbe des pompiers
- 20 novembre : Repas communal des aînés
- 11 décembre : Repas du club

Les 30 ans de la construction du groupe scolaire Annaïk le Léard

Au départ, il était question d'une réhabilitation de « l'école des filles »

Puis très vite, germe une autre idée : Pourquoi ne pas construire une nouvelle école, à deux pas des installations sportives, en plein bourg, avec un restaurant et une garderie périscolaire qui n'existaient pas avant ?

Projet dynamique avec une partie des habitants partants, d'autres personnes du bourg et des communes avoisinantes purent croire que ce projet était fou.

Dynamiser le bourg d'Yvignac la tour, permettre le maintien de la population active, répondre aux exigences pédagogiques et pouvoir donner de meilleures conditions de travail et de vie aux élèves, aux instituteurs ainsi qu'au personnel de service, tout cela regroupait les objectifs pour cette nouvelle construction.

Voilà que le projet prend corps et grâce à Mme Roulois qui vend son terrain uniquement parce que c'était pour la construction d'une école et pour les enfants, lancement du concours d'architecte par Mr Le Hir et Mr Leroy : il fallait « faire entrer l'école dans ce terrain-là »

Le projet a généré beaucoup d'énergie et a permis de faire un pôle service public sur un emplacement regroupé. Il y a eu aussi un grand investissement de l'association des parents d'élèves et des enseignants.

Des vœux quant à la construction de la création d'espaces ont émergé :

- un espace bibliothèque
- un espace pour rassembler les enfants dans le hall
- une mezzanine souhaitée par les enseignants
- des patios de verdure
- une œuvre artistique pour agrémenter un des espaces extérieurs de l'école (fontaine).

En juin 1990, tout cela est en chantier : des réunions intenses et des heures d'échanges sur la construction, les espaces, l'aménagement....



LE 2 avril 1991, l'école ouvre juste après les vacances de Pâques et chacun, y compris la Mairesse de l'époque, Mme Yolande Dubois, reste tard dans la soirée pour que l'école soit nettoyée et prête pour recevoir les enfants.

L'inauguration suit le 28 juin 1991 :

-Le groupe scolaire s'appellera Annaïk le Léard pour rendre hommage à une enseignante qui consacra 23 ans de sa vie aux enfants d'Yvignac (de 1926 à 1949) Elle était aussi poétesse et chaque année un prix de concours de poésie Annaïk le Léard est organisé au lycée de la fontaine des eaux

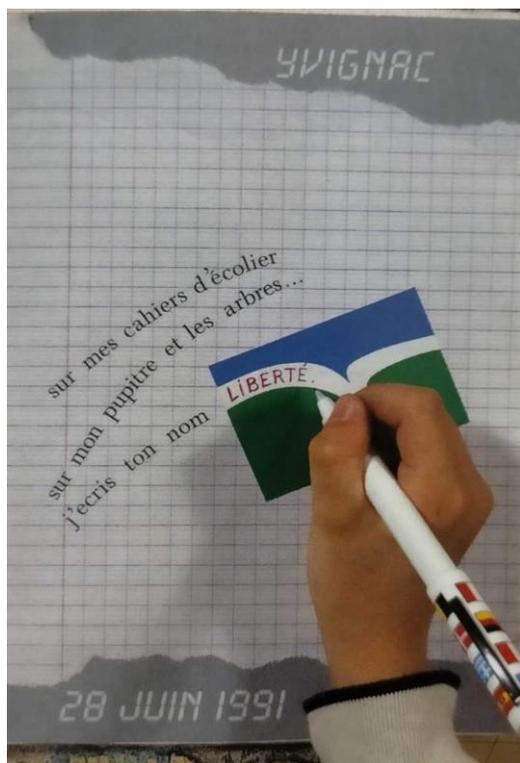
-Le « débarquement officiel » des clefs de la nouvelle école se fera en parachute par l'aéroclub de Dinan, sur le terrain de foot et devant une foule importante qui se réjouissait de cet événement.



Yvon le Corre, ancien directeur de l'école de 1983 à 2001, a pu mesurer le changement en s'installant dans ce nouveau groupe scolaire : « Nous sommes passés d'une école sans téléphone, avec des machines à alcool pour les copies, à la cantine à l'intérieur de l'école avec beaucoup d'espace et de lumière, des toilettes modernes et non plus à la turque, ce fut un vrai plaisir de travailler ici avec une équipe dynamique soutenue par la mairie. Ce projet fou a attiré les gens » et il se souvient d'ailleurs de la foule qui est venue à l'inauguration.

-Les bouquets de fleurs réalisés par Mme Couy, en grande partie créés avec les fleurs des champs qui jalonnent la campagne autour d'Yvignac la tour

Chacun, ce jour là, peut visiter l'école ouverte en grandes pompes. Il fait très beau et la lumière rentre dans chaque salle, les locaux se découvrent et sont agencés autour d'un jardin où jaillit l'eau d'une fontaine créée par Mr Louis Dein. Les bouquets champêtres donnent aussi de la couleur dans les différents espaces. Le mobilier du restaurant scolaire est installé, flambant neuf et adapté à la taille des enfants (tables de différentes hauteurs) Elles ont été faites par l'atelier de menuiserie de Bernard Delaunay d'Yvignac la tour.



Les années ont passé et plusieurs directrices se sont succédées. Depuis Septembre 2014, Mme Gwenaëlle Deniel a pris la direction de ce groupe scolaire. Elle a connu l'extension et le développement de l'école avec 6 classes et jusqu'à 147 élèves, la construction du lotissement du Clos de la forge avait amené de nouvelles jeunes familles.

« A l'heure actuelle l'école va, en septembre prochain, n'ouvrir que 4 classes et cette réduction se retrouve dans beaucoup d'écoles du secteur de Dinan.



Sur l'espace et les locaux tels qu'ils avaient été construits, l'espace de chaque classe et la lumière dégagée par les grandes baies sont appréciables. Reste que la cour pour les primaires est petite et que dans la gestion des espaces extérieurs cela reste compliqué. Un espace avec table de jardin pour des jeux plus calmes est en cours d'installation. Une fresque créée avec la participation d'Anaïs Dein, artiste céramiste, à partir d'une chanson de Gérard Delahaye agrémentée, depuis plusieurs années, ce coin : « les 3 bretonnes ».



Les patios sont toujours présents mais depuis leur installation il y aurait des rafraîchissements à prévoir, la fontaine est cachée sous la végétation et des arbustes ont pris de l'ampleur, cela reste des endroits de verdure qui ont du potentiel.



Pour la directrice, il faut penser effectivement aux travaux intérieurs mais les espaces extérieurs sont importants aussi, et l'accompagnement régulier par la commune reste une priorité.

Les 30 ans de l'école permettent aussi de mesurer l'évolution des besoins et l'aménagement progressif de certains lieux (ex : ouverture d'une autre entrée côté maternelle) ».

Tout ceci permet de fêter aujourd'hui les 30 ans de ce groupe scolaire :

TRENTE ANS, c'est un bel âge, la maturité comme on dit et avec de nouveaux travaux pour l'isolation et le chauffage et quelques rafraîchissements, nous lui souhaitons un bel anniversaire.

P.S: si dans vos archives, vous conservez des photos de ces moments (construction de l'école, inauguration, installation ...) n'hésitez pas à les faire parvenir à la mairie
Merci d'avance

Souvenirs, souvenirs !

Je suis Anthony DESCHAMPS, 37 ans, professeur de mécanique VTR, sapeur-pompier volontaire et élu.

Je suis rentré en 1987 à l'école d'YLT, il y avait alors 2 écoles, « l'école des filles » pour les maternelles et la cantine rue de la Fontaine de l'osier et « l'école des gars » pour les primaires, rue de Rophemel.

L'école n'était pas toute jeune (parquet, sanitaire...). Nous avons Mesdames Bignon et Gicquel en petite section, Madame « Devaillie » en moyenne et Madame Collet s'occupait de la cantine.

La cantine, c'était des grandes tablées de 25 personnes où étaient mélangés grands et petits. Mme Collet tapait sur les marmites avec la cuillère en bois pour nous faire baisser le ton... A la fin des repas, chacun pliait et rangeait sa serviette dans les casiers en bois.

En moyenne section, il y a eu le passage des Côtes du Nord à Côtes d'Armor, et après la sieste avec Vivaldi ou Mozart, nous avions un berlingot vert blanc bleu.

Lors de cette période pour la fête des écoles, on défilait dans le bourg pour se rendre au stade effectuer nos animations.

En CP avec Mr Legallou, je suis allé à l'école des garçons, elle aussi comptait ses années, parquet qui grince ; vieille

table en bois, sanitaires dans la cour, banquette d'ami 8 en guise de canapé dans la bibliothèque, mais quand même un à deux ordinateurs par classe.

La fin du CP a été merveilleuse lorsque nous sommes arrivés au groupe scolaire Annaïk le Léard.

C'était un grand moment pour tous les enfants de voir cette école neuve, avec des tables individuelles, les patios, la fontaine, la salle de motricité et la bibliothèque avec l'estrade.

Mais surtout les 3 murs d'escalade où lors de séance de sport certains pris par le vertige restaient bloqués en haut... et il fallait appeler les parents !

En CE2 la représentation de théâtre au théâtre des Jacobin avec Mme Pécheu reste un grand moment.

En CM1, avec Mr Le Corre, ont été mises en place des classes de neige, des grands moments de bonheurs. On donnait des nouvelles aux parents par l'intermédiaire de France bleu Armorique...et oui à l'époque, pas de téléphone portable.

Aujourd'hui mon fils est à l'école d'YLT.



Réalisations des enfants pendant la garderie avec Jessica, Maud, Véronique et Mathilde.



Ça s'est passé à Yvignac

Les nouveau-nés

Comme la cérémonie des vœux n'a pu se tenir, samedi 30 janvier, les bébés de l'année 2020 ont été accueillis à la mairie avec leurs parents.

À cette occasion, un rosier était offert pour chaque enfant né dans la commune.

Treize bébés sont nés en 2020, cinq filles et huit garçons. Une majorité de garçons donc, contrairement aux années précédentes.

Dans deux ou trois ans, Marie, Marcus, Malo, Youenn, Mila, Sasha, Liam, Alix, Arthur, Léandro, Layana, Evan et Maëlis se retrouveront à l'école Annaïk Le Léard... Mais se souviendront-ils de s'être rencontrés auparavant à cette occasion ?



En février, la neige s'est invitée



Pumtrack

C'est une piste en enrobé composée de séries de bosses et de virages sur lesquelles petits et grands s'en donnent à cœur joie... Elle est située derrière la mairie. La piste s'adresse à un grand nombre de pratiques : VTT, BMX, skateboard, trottinettes, draisienne, rollers... et à tous les âges !



Le centre bourg va débiter sa redynamisation



Courant mars, s'est tenu la dernière réunion pour la redynamisation du centre bourg. Elle s'est déroulée en présence des bureaux d'études MaDe et Perspective et du conseil municipal.

Les intervenants, Blin et Jégouzo ont présenté le bilan de leur étude.

Trois sites ont été retenus : celui de la forge, la place centrale et la graineterie.

Rappels :

Le site dit de La Forge

C'est la priorité des élus (2021/2023), avec la possibilité d'implanter de nouvelles habitations et des commerces. Ce seront des logements neufs et réhabilités.

La place centrale (2024/2026) : 2^e partie du mandat

Il sera question ici de réaménager l'espace à l'arrière du bar-tabac et la place de l'Église, considérée trop minérale.

La graineterie (2026/2029) : projet à long terme

La maison à l'avant serait abattue. Il resterait une grande halle d'environ 500 m², pour les activités artisanales. Un terrain à l'arrière pourrait être construit pour de l'habitat partagé, pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Une convention périscolaire avec les pompiers



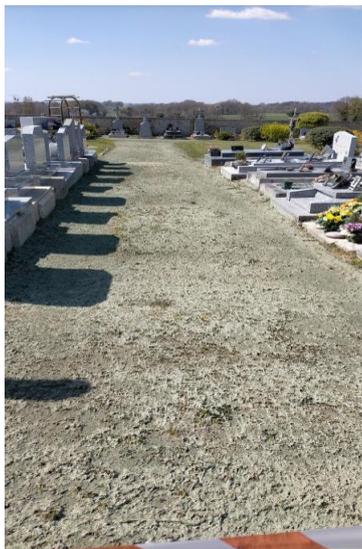
Cette convention est une des mesures du Plan d'action en faveur du volontariat déployé dans le département depuis 2019. Dans le cadre de celle-ci, la commune s'engage à prendre en charge financièrement et sans inscription préalable, les enfants des administrés, ayant souscrit un engagement de sapeur-pompier volontaire, sollicités pour assurer une intervention et se trouvant dans l'impossibilité de récupérer leur(s) enfant(s).

Travaux planifiés à l'école :

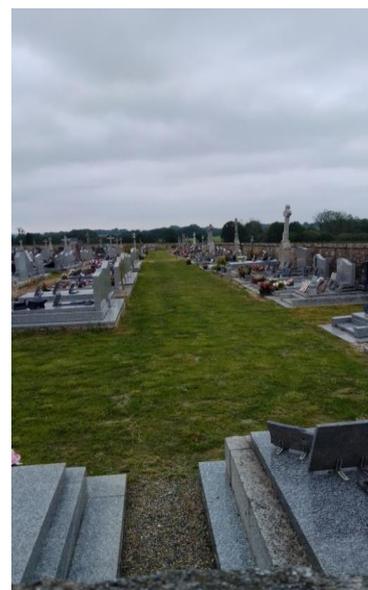
Malgré les difficultés d'approvisionnement de matières premières relatives à la crise COVID, Le groupe scolaire Annaïk Le Léard verra ses fenêtres côté nord remplacées durant les mois de Juillet et Août. L'abaissement des plafonds, le changement des panneaux chauffants, et le remplacement des VMC seront également réalisés dans trois classes sur cette même période. Pour rappel, le budget HT est de 61 847€ HT, nous avons obtenu une subvention de 30 000€ de la part du conseil départemental pour le financement de ces travaux dans le cadre du plan de relance.

Le SDE22 accompagne financièrement les communes à travers le programme ORECA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor) ceci permettra aussi de solliciter une aide financière supplémentaire (de 20% à 35% des montants HT)

Enherbement des allées au cimetière



Le choix de la municipalité s'est porté sur un enherbement, afin de remédier aux difficultés d'entretien des allées du cimetière, les désherbants étant dorénavant proscrits.



Travaux au-dessus de la poste :

La toiture du bâtiment a été entièrement remplacée début Mai, de même que l'isolation a été réalisée, cet appartement T3 d'une surface de 60 m² situé au-dessus de la poste recevra dès Juillet, des nouveaux radiateurs basse consommation associés à une gestion centralisée du chauffage, et une VMC. Malheureusement, cet appartement ne recevra ses nouvelles fenêtres qu'en septembre car les délais d'approvisionnement liés à la pandémie se voient rallongés. Viendra ensuite la décoration intérieure (réalisation des peintures). Le budget total de cette opération est de 43 000€ HT hors programme ORECA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor).



Signalétique

Afin de mieux identifier les bâtiments communaux, la signalétique a été revue et est maintenant opérationnelle : salle polyvalente, atelier municipal, salle des fêtes...



Travaux réalisés à la salle des fêtes (accueil des personnes à mobilité réduite)

Pour mieux répondre à nos obligations d'accueil des personnes handicapées et à mobilité réduite, des travaux ont été réalisés dans les sanitaires. Ainsi, les personnes en fauteuil roulant disposent maintenant d'un espace plus grand pour pouvoir manœuvrer. La taille du sanitaire et la porte sont à présent adaptés. Pour information, le budget alloué à cette opération est de 7 800€ HT.



Au terrain de foot, ça déblaise !



Les sapins sont coupés et transformés en copeau



Pose d'un filet pare-balls côté route

Le jardin de la Levrette a ouvert ses portes

Samedi 8 et dimanche 9 mai 2021 à l'occasion du Neurodon, ainsi que les 5 et 6 juin (rendez-vous au jardin), le jardin a ouvert ses portes pour le plus grand plaisir des visiteurs.



Terrain de tennis



Le filet a été changé, les sportifs vont pouvoir s'adonner à leur sport et les autres sont priés de ne pas s'asseoir sur celui-ci !



Concours de pêche

Le 22 mai, les mordus de la pêche se sont retrouvés à l'étang où un lâcher de truites avait eu lieu.

Commémoration



Le 8 mai, comme tous les ans, mais encore en effectif réduit, une cérémonie a eu lieu en souvenirs de nos morts pour la France.

Mariage

Début juin, nous avons eu le plaisir de célébrer un mariage à la mairie



Installations de deux nouveaux micro-entrepreneurs

Gervais Durand s'est installé tout récemment sur notre commune. Il a 50 ans et il a une petite fille.

Son métier qu'il exerçait depuis 6 ans à Plancoët, est nécessaire pour nous débarrasser des nuisibles de tout acabit, il est dératiseur ou plutôt pour ne pas être réducteur, il est Applicateur hygiéniste. Il a effectué une formation Certi-Biocide,

Il intervient pour le traitement des parasites et des nuisibles (rongeurs, nid de guêpes, nid de frelons, chenilles processionnaires, cafards, puces...)



Il est aussi apiculteur et possède 5 ruches, il vend son miel toutes fleurs, il récupère aussi les essaims d'abeilles.

Il a pu continuer à travailler pendant le confinement et souhaite pouvoir intervenir dans la commune et celles avoisinantes. Nous lui souhaitons bonne installation à Yvignac La Tour



L'actualité des associations

SOCIETE DE CHASSE

Le résultat du premier comptage faisan qui a eu lieu le 04 avril dernier fait apparaître une densité de 1,73 coqs faisan au 100 hectares. Ce comptage a mobilisé une quarantaine de bénévoles. Les conditions météo n'étant pas optimale le jour du comptage, le résultat est sous-estimé au vu des observations qui sont réalisées sur le terrain. La société de chasse remercie l'ensemble des bénévoles qui ont répondu présent ce jour-là.

Le samedi 04 septembre 2021, la société de chasse organise une vente de poulets grillés à la portugaise qui se déroulera à la salle polyvalente. Pour toute commande, vous pouvez commander les tickets auprès des chasseurs ou au bistrot de la tour. Prix d'un poulet grillé : 9 euros. Les commandes pourront être récupérées à compter de 11 heures. Ce même jour, un tournoi de palets sera organisé sur le terrain de football d'Yvignac. Le matin, tournoi en individuel 4 palets - l'après-midi, tournoi en doublette 4 palets. Inscription sur place au prix de 5 euros par joueur.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le Lieutenant Roland LABBE a quitté le poste d'Adjoint au chef au Chef de caserne le 30/09/2020, arrivant en fin de carrière de sapeur-pompier il a souhaité terminer doucement. Il est toujours sapeur-pompier à la caserne d'YVIGNAC-LA-TOUR.

J'ai le plaisir de vous informer que l'adjudant Arnaud CEBIL est mon nouvel Adjoint, depuis le 28/03/2021.

Médailles :

- Sécurité Intérieure, échelon bronze, Sergent-Chef Isabelle JEGU
- Honneur des sapeurs-pompiers, échelon or, 30 ans de service, Lieutenant Roland LABBE
- Honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent, 20 ans de service, Caporal-Chef Patrice BOULAY
- Honneur des sapeurs-pompiers, échelon bronze, 10 ans de service, Caporal-Chef Anthony DESCHAMPS.

Avancements de grades :

- Lydie RENOUVIN et Baptiste HAUTIERE promu au grade de Sous-Lieutenant Infirmiers
- Fabien HUET promu au grade d'Adjudant
- Florentin JEGU promu au grade de Sergent-Chef
- Julien THEVENY et Doryan LEVEQUE promu au grade de Caporal

Fin de cessation d'activité temporaire : Nathan LUCAS

Cessation d'activité temporaire : Justine BEZARD et Eric CRESPEL

Recrues :

- 1/03/2020 Philippe DEVAUX (mutation de la caserne de DINAN)
- 1/06/2020 Anaëlle MAISON
- 1/04/2021 Golvine DE-PRAT

Vidéo de promotion du volontariat féminin :

La Sergent-Chef Isabelle JEGU et sa fille la 1ère Classe Mathilde JEGU ont tourné un clip de promotion du volontariat de sapeur-pompier féminin, visible sur les réseaux sociaux.

Cross départemental des sapeurs-pompiers des Côtes d'Armor, à BOBITAL, LE 8/02/2020 :

L'adjudant Arnaud CEBIL, le Sergent-Chef Dominique BEZARD, le Sergent-Chef Florentin JEGU et le 1ère Classe Aurélien RICHARD y ont participé, avec brio.

Interventions 2020 :

510 interventions, avec 31 sapeurs-pompiers (425 interventions en 2019)

132 à Broons, 45 à Yvignac la tour, 43 à Plumaudan, 26 à Caulnes et Trémur, 21 à Trédias, 15 à Languédias, 14 à Dinan, 10 à Trébédan et Brusvily, 9 à Mégrit.

Interventions marquantes :

- Le 31/03/2020 : feu de maison à LANGROLAY-SUR-RANCE
- Le 20/05/2020 : feu de garage et de commerce de proximité à TREMEUR
- Du 4 au 8/08/2020 : feu de forêt à TREBEDAN
- Le 29/11/2020 : feu de longère à YVIGNAC-LA-TOUR
- Le 5/12/2020 : feu de voiture dans une cave d'une maison d'habitation à BROONS

Casernement :

Le SDIS 22 a motorisé les portes des garages de la caserne.

Lieux de manœuvres :

Nous remercions Monsieur le Maire de BROONS et son conseil municipal pour la mise à disposition de l'ancien collège de BROONS, pour site de manœuvre.

Application le « Bon samaritain » « Stayling alive » :

Nous invitons tous les possesseurs de smartphone qui sont secouristes à installer cette application et à créer un compte. Cette application a pour but de solliciter les secouristes à aller chercher un défibrillateur et se rendre auprès d'une personne en détresse vitale, pour lui prodiguer les premiers gestes de secours.

Convention accueil périscolaire :

Le mercredi 26 mai ; en présence de M. BOISSEL Jean-Luc - Maire d'Yvignac la tour, M. DEGRENNE René - 2e Vice-Président du CASDIS, le Contrôleur Général Stéphane MORIN - Directeur du SDIS, le Lieutenant-Colonel BEAUCHESNE Pascal - Chef du Groupement Est, le Lieutenant REVAULT Frédéric - Chef de centre, l'Adjudant Arnaud CEBIL – Adjoint au chef de centre; a été signé la convention périscolaire qui permet la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant leurs départs en intervention. Cette convention concerne 8 sapeurs-pompiers volontaires et 14 enfants. Merci au conseil municipal d'YVIGNAC-LA-TOUR pour la confiance accordée.

Amicale :

Le 10/07/2021 : repas grillades

Le 13/11/2021 : cérémonie de Sainte-Barbe, place des Terre-Neuvas, à YVIGNAC-LA-TOUR

Nous remercions la population pour :

- Les repas qui ont été vendus le 11/07/2020, à la caserne, en raison des conditions sanitaires (il n'y a pas eu de feu d'artifice et de bal populaire à l'étang, nous devrions pouvoir le refaire cet été)

Les retours de dons de calendriers que nous avons déposés dans les boîtes aux lettres avec une enveloppe ayant l'adresse imprimée.

FAMILLES RURALES

Bis repetita : 2021 aura été aussi chaotique que 2020 ! Gestes barrière, limites déplacements et couvre-feu ont eu raison de nos activités !

Lueur d'espoir et grande espérance pour la rentrée de septembre, nous espérons reprendre la randonnée du jeudi matin ;

La dégustation de divers crus en œnologie ;

La couture ;

Le stage de tennis de table pendant les vacances scolaires ;

Les représentations théâtrales et plus si affinité ...

Contact : Claude Turolo au Tél. 02 96 86 15 74
ou par mail à famillesrurales.ylt@gmail.com

APE

En raison de la situation sanitaire nous n'avons pas pu faire les manifestations prévues. Nous avons été restreints à ne faire que les photos de classe et le spectacle de Noël. Nous espérons faire mieux l'an prochain.

L'ape recherche toujours des bénévoles. On compte sur vous !

COMITE DE JUMELAGE

Suite à la page blanche 2020, les membres du comité de jumelage d'Yvignac-Ivenack vont tout mettre en œuvre pour organiser le traditionnel **vide-greniers** de ce dimanche 15 août.



Nous assurerons restauration et buvette.

Les stands seront moins nombreux, c'est pourquoi il est fortement conseillé de réserver son emplacement à l'avance.

Notre sympathique équipe est prête à accueillir toute personne motivée à nous aider à la préparation et l'organisation du vide-greniers.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 06 66 43 34 04.

A très bientôt sur la place des Terre Neuvas.

Ouverture d'un atelier clown pour septembre 2021

Je voudrais proposer un atelier clown hebdomadaire pour enfants ou / et adultes et la mise en place d'un stage sur le clown dès juillet 2021

Je m'appelle Béatrice Poissonnier et je suis art-thérapeute. J'ai participé à beaucoup de stages de théâtre, j'ai été metteur en scène, et j'ai effectué plusieurs stages dans le monde du clown et je voudrais à l'heure actuelle, transmettre et partager mon expérience avec ceux et celles qui le souhaitent.

Vous trouverez des feuilles d'inscription et plaquettes sur ce projet à la mairie d'Yvignac La Tour (en fonction des réponses, je pourrai commencer en septembre et en fonction des protocoles sanitaires bien sûr)

Pour les enfants : le mercredi de 14h à 15h30 ou de 17h à 18h30

Pour les adultes le mercredi soir ou jeudi soir de 20h à 22h
Au plaisir de découvrir avec vous des moments drolatiques !!!

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez appeler la mairie qui me transmettra ou m'envoyer un mail à poissonbea@gmail.com.



Liste des associations

AMICALE DES POMPIERS	CEBIL	Arnaud	10 impasse du clos de la forge	06 33 45 62 70 nono.alex@sfr.fr
AMIS ETANG DE KERNEUF	HAMON	Jean-Yves	2 la ville Morvan	02.96.86.19.56
ASS. PARENTS ÉLÈVES	HELARY	Nicolas	3 La Roche	06 60 36 44 00
U. S. Yvignac-la-Tour	BODIN	Pascal	Kerneuf	Usy.football@gmail.com
CLUB DE LA TOUR	PERDEREAU	Jean		07.68.74.82.28
	GESRET	Jocelyne	La ville baga	06.61.77.78.04
COMITE DES FÊTES	DESCHAMPS	Anthony	Rue des frères Bouillon	06.82.42.75.91 Anthony.deschamps4@wanadoo.fr
FNACA	HAUTIERE	Jean	9 Rue des Frères Bouillon	02 96 86 01 86 jean-hautiere@orange.fr
CHASSE	GICQUEL	Thierry	9 Impasse le Clos de la Forge	06 68 05 21 16
TENNIS DE TABLE YLT	LEBRETON	Michel	La Cordelle Plédran	06 38 78 96 20
COMITE DE JUMELAGE	BESNARD	Sabrina	2 Couaclé	02 96 27 31 01 alexsabesnard@aol.fr
ASS. FAMILLES RURALES	DOUARD	Annie	La chapelle Guernoual	famillesruralesylt@orange.fr
	TUROLO	Claude	Guellan	
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	DEIN	Uriel	La Levrette	02 96 86 19 42 dein@aliceadsl.fr
STEPH'ASSO	BOUCQUEGNIAUX	Sophie	16 bis le clos de la romée - Trédias	06 82 18 12 03 sophie.boucquegniaux@gmail.fr

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour Janvier 2022.

Pensez à transmettre vos informations pour début Décembre.

Infos pratiques**Horaires de la Mairie**

Lundi, mardi : 9 h - 12 h et 14 h – 16h30
 Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h - 12 h

3 rue de la Fontaine de l'Osier
 22350 Yvignac-la-Tour
 tel : 02.96.86.01.59 fax 02.96.86.06.06
mairie.yvignac@wanadoo.fr

Sous-préfecture de Dinan

Du lundi au vendredi de
 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h15

17 rue Michel – BP61
 22102 DINAN cedex
 Tel : 02.96.62.44. 22
 Fax : 02.96.85.17.78

Courriel : sous-prefecture-de-dinan@cotes-darmor.pref.gouv.fr

Horaires Déchetterie

lundi	9h - 12h et 14h - 17h30
mardi	Fermée
mercredi	9h - 12h et 14h - 17h30
jeudi	Fermée
vendredi	14h - 17h30
samedi	9h - 12h et 14h - 17h30

Parc du Chalet – 22250 BROONS
 02 96 84 70 56

Horaires de la Poste

Du Lundi au Vendredi : 10h00 - 12h30

2 rue Mathurin Monnier
 02 96 87 77 04

Retrouvez toutes les infos pratiques concernant la commune sur le site www.yvignac.fr
 Pour les infos de Dinan Agglomération
 Appelez au 02 96 87 14 14.
www.dinan-agglomeration.fr

Horaires Gendarmeries

	BROONS 02 96.84 60 17	CAULNES 02 96.83 90 17	JUGON 02 96.31 61 18
lundi	14h - 18h		8h - 12h
mardi		8h - 12h 14h - 18h	
mercredi	8h - 12h 14h - 18h		
jeudi		8h - 12h 14h - 18h	
vendredi			8h - 12h 14h - 18h
samedi	8h - 12h 14h - 18h		
dimanche & fériés			9h - 12h 15h - 18h

IMPORTANT :

le 17 est un n° d'urgence qui aboutit au Centre Opérationnel de St Brieuc.

Si vous avez besoin de contacter la gendarmerie, composer le numéro à 10 chiffres d'une des brigades. Si celle-ci est fermée, votre appel sera transféré vers celle de service.

Horaires Médiathèque l'Hirondelle Broons

	Période scolaire	Vacances scolaires
mardi	15h30-18h	14h-18h
mercredi	9h30 -12h30 14h - 18h	9h30 -12h30 14h - 18h
vendredi	15h30-18h	14h-18h
samedi	9h30 -12h30	
Place Jean Labbé - BROONS - 02 96 80 00 44		